



BILAN DE LA CONCERTATION



Par délibération n°2021/2-15 du jeudi 08 avril 2021, le conseil communautaire a décidé de prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a défini les modalités de la concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

- La concertation est réalisée en continue durant toute la durée des études jusqu'à l'arrêt du projet
- Une concertation renforcée lors de l'actualisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et de l'arrêt du projet
- Le public pourra faire part de ces observations par courrier et courriel au Président de la CINOR
- Les dossiers (Diagnostic, PAS et DOO) seront mis à disposition du public au siège de la CINOR et sur le site internet de la CINOR
- Une page dédiée au SCoT sera créée sur le site internet de la CINOR avec la possibilité pour les citoyens d'adresser un message
- Des ateliers participatifs pouvant associer tous les acteurs du territoire (élus, conseil de développement, partenaires institutionnels, habitants etc...) seront organisés
- La collectivité pourra renforcer la concertation auprès de la population à toute les phases de la révision.

1. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Pendant toute la procédure de révision du SCoT, la CINOR a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération n°2021/2-15 du jeudi 08 avril 2021.

a) Réunions publiques et débats publics

- Réunions publiques générales sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement Stratégique.

Le mardi 29 novembre 2022 à Sainte- Marie, le mercredi 30 novembre 2022 à Saint- Denis et le jeudi 1^{er} décembre 2022 à Sainte- Suzanne, trois lieux de réunions publiques ont permis d'assurer les principes de concertation ci-dessous :

Les élus de la CINOR ont souhaité informer et associer la population du territoire aux questionnements soulevés par le SCoT. Ainsi, plusieurs temps de débats publics ont été organisés au cours de la démarche.

En effet, trois réunions publiques ont eu lieu :

- Le mardi 29 novembre 2022 à 17h à Sainte- Marie,
- Le mercredi 30 novembre 2022 à 17h à Saint- Denis,
- Le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 17h à Sainte- Suzanne

Réunissant une trentaine de personnes, ces réunions ont été l'occasion de présenter le diagnostic, le travail de définition du projet politique à travers le PAS et plus généralement d'expliquer la démarche de prospective menée à travers le SCoT.

Ces réunions ont permis d'assurer les principes de concertation avec la mise en place d'un dialogue ouvert puisque les participants étaient amenés à formuler leurs observations, leurs questions. Les élus, agents et bureau d'études étaient présents pour formuler les réponses. Ces réunions étaient également l'occasion de faire connaître plus largement la démarche et d'informer sur les documents disponibles en consultation à la CINOR.

Au préalable, ces réunions avaient été diffusées par voie de presse et par le biais d'un affichage dans les communes du territoire. Elles ont réuni une trentaine de personnes.



b) Le registre de concertation

Un registre de concertation a été mis en place à la CINOR dès le lancement de la révision du SCoT. Il permettait de venir consulter les documents et d’y laisser un avis, un commentaire ou une question. Ce registre était également disponible lors des permanences d’information du public de novembre/décembre 2022 afin que les participants puissent laisser une trace de leurs interrogations et remarques. A noter que la diffusion de l’information relative au registre a permis à des habitants de communiquer leurs remarques directement par mail. Le contenu du mail a été apposé dans le registre.

Ainsi, au total, ce sont **0 contribution** qui ont été enregistrées.

c) Le site internet de la CINOR

Le site de la CINOR a dédié une page de son site internet au SCoT. Sur cette dernière, l'ensemble des documents validés ont été publiés tout au long de la procédure afin que tout un chacun puisse se renseigner sur la démarche.



Accueil > Blog > Non classé > SCOT Cinor, participez aux réunions publiques !

SCOT Cinor, participez aux réunions publiques !

Qu'est-ce que le Scot – Les enseignements du diagnostic – Les orientations pour demain.

Habitants de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la CINOR vous invite à participer aux réunions publiques :

-Le mardi 29 novembre 2022 de 17H00 à 18h30 à l'auditorium de l'école de musique intercommunale de Beauséjour à Sainte-Marie.

-Le mercredi 30 novembre 2022 de 17h00 à 18h30 à Salle Conseil de la CINOR à Saint-Denis.

-Le jeudi 1er décembre 2022 de 17h00 à 18h30 à l'auditorium de la médiathèque intercommunale de Sainte-Suzanne.



SCoT de LA CINOR : donnez votre avis !



Dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), La CINOR vous invite à consulter le récent diagnostic territorial réalisé par les services. Donnez-nous votre avis sur ce document !

– Téléchargez le diagnostic SCoT de La CINOR (Mai 2022)

-Téléchargez le Projet d'Aménagement Stratégique

Vos avis et commentaires sont attendus par email à l'adresse scot@cinor.re

d) La communication sur les réseaux sociaux

La CINOR a publié plusieurs articles/ lettres au sujet de la révision du SCoT (04/07/2022 ; 22/11/2022 ; 17/03/2023). Ces articles ont notamment permis d'annoncer les ateliers de concertation, les réunions publiques et l'état d'avancement des phases du projet.



La Cinor

17 mars 2023 · 🌐

#Cinor [Terre d'Avenir] #SCOT

Ce jeudi 16 Mars 2023, s'est déroulé la doogonale du SCOT de la CINOR à la Nordev.

Cette réunion de travail va permettre de faire un point d'étape sur l'avancée du SCOT et également du PAS.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le socle du projet de SCOT. Sur la base des enjeux issus du diagnostic, il exprime les grandes orientations politique d'aménagement et de développement pour la CINOR à un horizon de 20 ans.





La Cinor

4 juillet 2022 · 🌐

#SCOT

Donnez votre avis sur le SCoT de #lacinor !

Le SCoT définit les différentes politiques d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat sur tout le Territoire Nord.

<https://www.cinor.re/scot-de-la-cinor-donnez-votre-avis>



CINOR.RE

SCoT de LA CINOR : donnez votre avis !



 La Cinor
22 novembre 2022 · 🌐

#Cinor [Terre d'innovation] #SCOT
Habitants de Ste-Marie, dans le cadre de la révision de son SCOT, la CINOR vous invite à participer à une réunion publique le 29 nov. 2022 de 17H à 18h30 à l'auditorium de l'école de musique intercommunale de Beauséjour

👍 3 🗨️ 7

👍 J'aime 💬 Commenter

e) La concertation avec les personnes publiques associées :

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de leur sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration :

- 4 réunions formelles regroupant toutes les PPA ont été organisées au cours de cette procédure :
 - Vendredi 3 juin 2022
 - Mardi 14 mars 2023
 - Mardi 19 mars 2024
 - Mardi 12 novembre 2024

- Des réunions de travail plus thématiques ont également été organisées avec les partenaires du territoire :
 - Jeudi 2 novembre 2023 → rencontre technique de la DEAL
 - Jeudi 2 novembre 2023 → rencontre technique de l'équipe SAR
 - Mardi 14 mai 2024 → rencontre technique de la DEAL
 - Jeudi 23 mai 2024 → rencontre technique de l'équipe SAR et service urbanisme de la Région
 - Lundi 12 août 2024 → rencontre technique de l'équipe SAR de la Région

- Des échanges à distance sur des thématiques en phase DOO
 - Mercredi 06 mars 2024 → concertation des PPA sur le projet de DOO
 - Mercredi 31 juillet 2024 → concertation des PPA sur le projet de DOO

f) L'association du CODEV

Constitué en 2022 le Conseil de Développement de la CINOR est composé de citoyen(ne)s et remplit une mission **consultative** auprès du conseil communautaire de la CINOR. **C'est un outil dédié à la démocratie participative.** Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment des idées, les mettent en débat et **imaginent des projets au profit du territoire et des habitants**

Dans le cadre de la révision du SCoT de la CINOR le conseil de développement a été rencontré le vendredi 2 décembre 2022 afin d'exposer les éléments déjà produits et surtout mettre en œuvre les modalités de travail à suivre entre la CINOR et le CODEV. Ensuite, la direction aménagement de la CINOR a présenté un nouvel état d'avancement de la procédure de révision le samedi 10 février 2024 pour actualiser les connaissances, recenser les thématiques à intégrer au SCoT et répondre aux interrogations des membres du CODEV. Par la suite les documents travaillés par la CINOR ont été renvoyés au CODEV d'en proposer une lecture attentive et critique.

Téléchargez, remplissez, et renvoyez-nous le formulaire d'inscription ci-dessous :

REPUBLICQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Ma candidature au Conseil de Développement 2022-2026

Fondateurs à compléter, signer, dater, puis envoyer :

- Par courrier à : Conseil de Développement de la CINOR, 3, Rue de la Solidarité - CS 67015 - 97400 SAINTE-CLOTTE-DE-ORÈGE
- Ou par mail à : conseildeveloppement@cinor.re

Centre réservé à l'administrateur
N° de dossier :

Le CODEV a ensuite été intégré aux différentes rencontres des Personnes Publiques Associées évoquées précédemment et aux comité de pilotage CINOR les 30 mai 2024 et 19 septembre 2024.



Vous êtes entreprise, vous représentez une association ? Vous souhaitez vous investir et réfléchir avec d'autres habitants et acteurs locaux, aux projets de votre territoire ?

Venez apporter votre expérience de professionnel ou d'acteur associatif et de citoyen, en devenant membre du Conseil de Développement de La CINOR !

Qu'est ce qu'un Conseil de Développement ?

Le conseil de développement est composé de citoyen(ne)s et remplit une mission consultative auprès du conseil communautaire de La CINOR. C'est un outil dédié à la démocratie participative.

Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment des idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et des habitants.

Il permet d'associer la société civile à l'action des élus locaux de l'intercommunalité, pour travailler ensemble au développement durable du territoire.

Le conseil est composé de 30 à 48 membres répartis en trois collèges :

- Collège des entreprises
- Collège des associations
- Collège des personnes qualifiées

Proposez dès aujourd'hui votre candidature, afin d'intégrer le conseil de développement, instance citoyenne, force de proposition auprès de vos élus locaux !

g) Réalisation d'un livret d'information

La CINOR a proposé puis diffusé à chacune des communes un livret d'information de 4 pages permettant de communiquer simplement sur la révision du SCoT et pour donner envie aux habitants de se déplacer auprès de la CINOR pour obtenir des réponses à leurs interrogations. Ce livret a été produit puis diffusé en juin/ juillet 2023.



Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme harmonisant les différentes politiques publiques du territoire sur de nombreuses thématiques. Il s'agit d'un document stratégique fixant les orientations du territoire en matière de développement et d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années.

Il doit respecter les principes de développement durable : principe d'équilibre entre l'espace urbain, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale; principe de respect de l'environnement.

De quoi est-il composé ?

- Le rapport de présentation** Qui comprend un diagnostic du territoire (état des lieux de ses forces et ses faiblesses) et un état initial de l'environnement (faune et flore, ressources...).
- Le PAS** (Projet d'Aménagement Stratégique) Les orientations et les objectifs de développement et d'aménagement du territoire sur 20 ans et sur la base des enjeux du diagnostic territorial.
- Le DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs) La traduction réglementaire des orientations du PAS, le DOO fixe les règles et les recommandations à suivre sur le territoire.

Le SCoT en vigueur de la Cnor a fait l'objet d'une évolution en 2019. Celle-ci vise à poursuivre les efforts en réponse aux enjeux multiples de son territoire : démographie, habitat, équipements, environnement, mobilité...

Les chiffres clés du territoire :

3 communes
Un territoire de 287,8 km²
207 487 habitants*

*Source INSEE 2018

Synthèse des principaux enjeux du territoire

Population	Transports	Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> + Une croissance démographique qui capotera un attrait pour le territoire Nord pour une forte représentation des familles. - Une population vieillissante et des ménages dont la taille moyenne a tendance à diminuer. 	<ul style="list-style-type: none"> + Une localisation favorable avec des liaisons internes relativement fonctionnelles. Le développement de réflexions à plusieurs échelles (mobilités douces, intermodalité...) - Des problématiques multiples sur la circulation (saturation, manque de continuité, flux non dissociés...) en lien avec un accroissement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> + CINOR : porte d'entrée de la région. Une offre en hébergement importante et des atouts multiples à mettre en valeur. - Un nombre d'hébergement touristique classé faible et à diversifier. Une offre pour les sites naturels, de loisirs ou culture peu visible. Un territoire «de passage».
Habitat	Économie	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> + Une politique de construction dynamique avec une volonté d'atteindre un équilibre en termes d'accessibilité aux logements, aux diversités de typologies et de mixité sociale. - Une offre foncière limitée en centre-ville, une représentation importante de petits logements et un taux de vacances relativement faible mais qui augmente. 	<ul style="list-style-type: none"> + Un territoire sobre et adapté au modes de vie - Des activités commerciales marchandes et tertiarisées hétérogènes et concentrées sur Saint-Denis ou en périphérie des communes, ce qui participe à vider les centres-villes de leurs fonctions premières. 	<ul style="list-style-type: none"> + Un littoral très urbanisé qui génère de multiples problématiques écologiques. Les sols perméables, les obstacles à la faune aquatique, la prolifération des déchets (emballages, déchets...). - La pression foncière comme frein à l'agriculture se fait au profit des milieux naturels. Des aménagements à venir potentiellement redondants (pédagogique, etc...)

Les 4 axes du PAS

Axe 1 Construire un développement du territoire résilient et équilibré

- Organiser le développement territorial dans le respect de l'environnement et des particularités locales
- Organiser dans la résilience territoriale
- Réduire l'artificialisation des sols

Axe 2 Affirmer le leadership et la transition économique/commerciale de la CINOR

- Développer l'emploi en structurant la localisation des filières
- Favoriser le maillage commercial de proximité
- Conforter et renouveler les filières agricoles
- Porter un développement touristique vertueux

Axe 3 Evoluer vers un territoire 100% mobile sur des quartiers et des villes du quart d'heure

- Décliner le projet BAD-BAB pour renforcer l'unité territoriale grâce aux mobilités
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle
- Promouvoir l'intermodalité de la CINOR
- Encourager les modes doux de déplacements

Axe 4 Faire du cadre de vie et de l'environnement une pierre angulaire du développement de la CINOR

- Préserver le patrimoine naturel et les ressources
- Accompagner la transition énergétique du territoire et des usagers
- Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances
- Appuyer l'amélioration globale de la ressource en eau
- Renforcer le système de gestion et de valorisation des déchets

Je souhaite en savoir plus Comment faire ?

Rendez-vous sur <https://www.cinor.re/>

Et retrouvez toutes les informations sur le SCoT CINOR



h) Exposition itinérante des panneaux de concertation

La CINOR a mis à disposition de chacune des 3 communes 5 panneaux de concertation sous format kakemono permettant ainsi d'aller vers les habitants. Cette exposition s'est déroulée à partir de septembre/ octobre 2023 et a traversé les communes. Cette opération a été réitérée au premier semestre 2024, à Sainte-Suzanne du 4 mars 2024 au 15 avril 2024, à Saint-Denis du 15 avril 2024 au 20 mai 2024 et à Sainte-Marie du 27 mai 2024 au 24 juin 2024. Enfin, cette exposition a été réintroduite dans les communes du territoire avant l'arrêt du SCoT à Sainte-Suzanne du 2 décembre 2024 au 4 décembre 2024, à Sainte-Marie du 5 décembre 2024 au 9 décembre 2024 et à Saint-Denis du 10 décembre 2024 au 12 décembre 2024. Par la suite, l'exposition se tiendra au siège de la CINOR.

01 LE SCoT - Mode d'emploi - CINOR - De la révision du SCoT à la mise en place d'un projet de territoire

Le SCoT - Mode d'emploi

Mode d'emploi d'un projet de territoire

Le SCoT c'est quoi ?

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme harmonisant les différentes politiques publiques du territoire sur de nombreuses thématiques.

Il s'agit d'un document stratégique fixant les orientations du territoire en matière de développement et d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années.

Le SCoT doit respecter les principes de développement durable : principe d'équilibre entre l'espace urbain, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces, principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, principe de respect de l'environnement.

Quelles sont les pièces qui composent le SCoT ?

1. Un **rapport de présentation**
 2. Un **diagnostic** qui analyse l'état initial du territoire dans toutes ses composantes et dresse les atouts et enjeux de la CINOR.
 3. Un **volet sur l'état initial de l'environnement** (faune et flore, ressources...).
- C'est ce rapport qui sert de base aux productions suivantes.

Le PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, le PAS a pour objectif de **définir le projet de territoire de la CINOR**.

Il fixe des **objectifs** en matière de développement économique et social, d'environnement, de développement durable, de logement et d'urbanisme visant leur mise en œuvre dans les 20 prochaines années.

Le **DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs

Traduction réglementaire des orientations du PAS, le DOO fixe les règles et les recommandations à suivre sur le territoire. Il permet par exemple d'assurer une certaine qualité d'intégration urbaine des nouveaux projets, une mixité sociale, la préservation des continuités écologiques, etc...

Le planning prévisionnel du SCoT



02 LE SCoT - Mode d'emploi - CINOR - De la révision du SCoT à la mise en place d'un projet de territoire

Le diagnostic

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET POINTS FORTS DU TERRITOIRE

Population

Données démographiques de la CINOR (1999 - 2023)

Année	Population	Evolution
1999	237 487	
2003	237 487	
2007	237 487	
2011	237 487	
2015	237 487	
2019	237 487	
2023	237 487	

3 communes
Un territoire de 287,8 km²
237 487 habitants

Habitat

3462 logements commencent en moyenne chaque année. Une politique de construction plus dynamique que celle du Département. Une représentation insuffisante de petits logements par rapport à la demande. Une offre foncière limitée en centre ville voir abasée, ce qui induit un déplacement des habitants vers les périphéries et l'habitat de type pavillonnaire. Un taux de vacance relativement faible qui conduit toutefois une augmentation, mais avec des logements souvent vétustes.

Transports et Mobilités

Les atouts
Un emboîtement géographique favorable avec des routes et des moyens de transports relativement performants à l'intérieur du territoire. Le développement de réflexions à plusieurs échelles (mobilités douces, intermodalité...)

Les faiblesses
Des problématiques multiples sur la circulation (autoroute), manque de continuité, flux non dissociés... en lien avec un accroissement de

03 LE SCoT - Mode d'emploi - CINOR - De la révision du SCoT à la mise en place d'un projet de territoire

Le diagnostic

PARTIE 2

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET POINTS FORTS DU TERRITOIRE

Économie



Tourisme

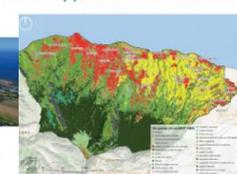
La CINOR : porte d'entrée de l'île de la Réunion. Une destination touristique plurielle d'excellence. Des atouts à mettre en valeur (littoral, patrimoine naturel et urbain, développement des équipements à vocation de loisirs et de tourisme).

Mais : Un faible nombre d'hébergement touristique et à diversifier. Des sites naturels peu mis en avant (offre peu lisible). Un territoire de passage et non d'accueil.

Biodiversité

Un littoral très urbanisé fragmentant les continuités écologiques et générant une très forte pollution lumineuse. De nombreux obstacles à la circulation de la faune aquatique. De nombreuses Espèces Endémiques Envahissantes (EEE). Une trame verte et des aménagements en cours et à venir potentiellement néfastes pour les continuités écologiques (téléphérique, Route des Hauts de l'Est...)

Développement durable



Agriculture
La CINOR : le nombre d'exploitations maraîchères le plus de l'île (malgré une surface et un nombre d'exploitant). Un potentiel de diversification de l'agriculture. 90% de la surface exploitable par la monoculture de un mélange des terres agricoles au profit de la tâche urbaine.

Consommation foncière
500 ha de terres agricoles, naturelles et forestières (à mesurer sur la période 2010-2020). Sol de consommation annuelle de 50 hectares.

85 % (soit 426ha) de cette consommation foncière ont été consommés pour la réalisation de logements.

04 LE SCoT - Mode d'emploi - CINOR - De la révision du SCoT à la mise en place d'un projet de territoire

Le PAS

LES AMBITIONS DU PROJET POLITIQUE

Du diagnostic au PAS

Analyse des différents thématiques, croisées aux principaux objectifs discutés avec les élus et les techniciens de la CINOR ont permis de faire émerger des enjeux et une vision du projet de territoire et ainsi, de dresser les **grandes orientations stratégiques du PAS**.

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est l'un des documents constitutifs du SCoT. Le PAS appuie le projet d'urbanisme de la CINOR : il représente l'élément de référence pour l'aménagement du territoire. Il est issu de démarches participatives (en grande partie) et en règles graphiques ou textuelles.

Ce document, simple et concis, permettra d'engager un débat au sein du conseil de la communauté intercommunale mais aussi de garder une feuille de route flèche les engagements et les enjeux qui composent le projet de territoire.

Les enjeux du PAS

- Comment évaluer et développer l'emploi pour tous ?
- Quelle offre d'équipements et de services, y compris en matière de déplacements ?
- Quelles orientations afin d'intégrer les enjeux climatiques et énergétiques ?

Un apport durable et vertueux

Les données récentes du Code de l'urbanisme permettent d'aller au-delà d'une vision strictement réglementaire pour tendre vers une vision intégrant les différents projets et enjeux locaux.

Forts d'une prise de conscience des fragilités du territoire, mais affirmant aussi leur volonté de faire valoir les atouts de leur commune, les représentants de la CINOR s'engagent à travers leur PAS dans une diversité d'objectifs et d'actions en faveur du développement équilibré du territoire pour la vingtaine d'années à venir.

Ainsi, la CINOR veut affirmer plus que jamais l'ambition d'un développement durable en s'appuyant sur les mutations en cours sur le territoire (transition économique, transition démographique et sociale, transition écologique).

Le projet porté par la CINOR permettra d'accompagner les évolutions géographiques et la vie sociale qui l'accompagne, la vie des écoles, la vie associative, le renforcement des mobilités actives ou les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, le renforcement des atouts économiques et commerciaux, tout en faisant de l'environnement et du développement durable un fil conducteur.

Les 4 axes DU PAS

ORIENTATIONS POUR DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PROJET

Axe 1

- 1.1 - Organiser le développement territorial dans le respect de l'environnement et des particularités locales
- 1.2 - Un territoire sobre et adapté aux modes de vie

Axe 2

- 2.1 - Développer l'emploi en structurant la localisation des filières
- 2.2 - Favoriser le maillage commercial de proximité

Axe 3

- 3.1 - Décliner le projet BAO B4B pour renforcer l'unité territoriale grâce aux mobilités
- 3.2 - Encourager les alternatives à la voiture individuelle
- 3.3 - Encourager les modes doux de déplacement
- 3.4 - Promouvoir l'inter-modalité de la CINOR

- 4.4 - Accompagner la transition énergétique du territoire
- 4.5 - Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux nuisances
- 4.6 - Renforcer le système de gestion et de valorisation des déchets

2. LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE RÉVISION DU SCOT

Toutes les demandes consignées dans les registres, les observations formulées en réunions publiques, les lettres reçues, ont été étudiées et certaines ont été prises en compte tant qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PAS et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire.

3. CONCLUSIONS

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute la révision du SCOT. Les élus du territoire ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le conseil communautaire ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il en ressort une assez faible participation de la population, que ce soit en termes de personnes présentes et de pertinence des remarques faites aux réunions publiques ou consignées dans le registre.

La mise à disposition des différents documents (présentations, documents de travail) a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitent de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme de la CINOR et de formuler des remarques, souvent orales, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains qui avaient vocation à voir leur destination changer. La question du cadre de vie et des problématiques de mobilité a été prégnante lors de tous les échanges, comme sujet transversal à concilier avec le nécessaire développement du territoire.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de SCOT désormais constitué et susceptible d'être arrêté en conseil communautaire. Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants de la CINOR lors de l'enquête publique.